Publié le

EXTRAIT DU REGISTRE DES ACTES

APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

MARCHE DE LOCATION DE VEHICULES DE TRANSPORT FRIGORIFIQUES SANS CHAUFFEUR

Nous, Maire de la ville de WATTRELOS,

Vu l'article L.2122 - 22 4° du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'exécution et au règlement des marchés ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2 du 27 mai 2020, portant délégation d'attributions dudit Conseil Municipal au Maire de WATTRELOS, transmise à Monsieur le Préfet du Nord le 29 mai 2020;

Vu, la procédure adaptée lancée en vertu de l'article R. 2123-1, 1° du code de la commande publique,

Vu, l'analyse des offres faites,

DECIDONS

ARTICLE 1

De conclure un marché de location de véhicules de transport frigorifiques sans chauffeur pour les besoins de la cuisine centrale, marché alloti, suivant les indications suivantes :

ARTICLE 2

Le montant total des prestations du marché est conclu comme suit :

Lot n°	Objet	Titulaire	Prix forfaitaire HT
1	Location trois véhicules neufs frigorifiques légers	Petit Forestier Location à Lomme	3 510,07 €
2	Location deux véhicules frigorifiques lourds avec hayon	Petit Forestier Location à Lomme	3 386,08 €

ARTICLE 3

Le marché prend effet à compter du 1er janvier 2026 pour une période d'un an, reconductible tacitement 3 fois.

ARTICLE 4

Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision à la prochaine réunion du Conseil Municipal. Cette décision sera publiée sur le site internet de la commune.

> La présente décision est rendue exécutoire et peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif

Acte certifié exécutoire de plein droit en application de la Loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée et complétée par la Loi n°82-623 du 22 juillet 1982

Wattrelos, le 12 NOV. 2025

Le Maire,

Dominique BAERT

Envoyé en préfecture le 12/11/2025

peut être Reçu en préfecture le 13/11/2025 informatique Publié le recours citoyens

accessibili 10:059-215906504-20251112-D_121125-AU

www.telerecours.fr.Fait à Wattrelos, le Pour extrait certifié conforme 1 2 NOV. 2025

Maire,

Dominique BAERT